N°2026.10.02

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 085-218501385-20261012-DELIB20261002-DE

DELIBERATION du CONSEIL M
Séance du 12 Octobre 2026

L'an deux-mil vingt-six, le douze octobre,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation 06/10/2026	
Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	12
Votes	
Pour :	12
Abstention :	0
Contre :	0
Date d'Affichage 14/10/2026	

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mr BRET Patrice, Mme ELINEAU Claudine, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme CORNEC Patricia, Mr PAINCHAUD Franck, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr ORSONNEAU Grégory, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr POIRAUDEAU Jean-Guy, Mme FORTINEAU Mathilde, Mme COUTON Elodie.

Excusés : Mme MASSON Florence, Mr MENARD Pierre, Mme CAVALIERE Julie.

Monsieur HILLAIRET Jean-François a été désigné secrétaire de séance,

OBJET : CAMPING LES OUCHES DU JAUNAY - TARIFS 2027

Suite au travail de la commission tourisme, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter la tarification des chalets pour l'année 2027. Après avoir également évoqué en commission le fait de passer par d'autres organismes de réservation, et après avoir relu la convention des Gîtes de France, le partenariat avec Gîte de France est renouvelé pour 2027, avec toujours réservation exclusif par l'organisme, pour l'ensemble des chalets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ***D'approuver les tarifs pour l'année 2027 tels que présentés ci-joint.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Le Maire,
Michel PAILLUSSON

MAIRIE DE MARTINET
85150

Le secrétaire de séance
Jean-François HILLAIRET

N°2026.10.03

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 085-218501385-20261014-DELIB20261003-DE

DELIBERATION du CONSEIL M[illegible]
Séance du 12 Octobre 2026

L'an deux-mil vingt-six, le douze octobre,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation 06/10/2026	
Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	12
Votes	
Pour :	12
Abstention :	0
Contre :	0
Date d'Affichage 14/10/2026	

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mr BRET Patrice, Mme ELINEAU Claudine, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme CORNEC Patricia, Mr PAINCHAUD Franck, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr ORSONNEAU Grégory, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr POIRAUDEAU Jean-Guy, Mme FORTINEAU Mathilde, Mme COUTON Elodie.

Excusés : Mme MASSON Florence, Mr MENARD Pierre, Mme CAVALIERE Julie.

Monsieur HILLAIRET Jean-François a été désigné secrétaire de séance,

OBJET : TARIFS PREFERENTIELS CAMPING LES OUCHES DU JAUNAY

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande d'associations de pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel pour la location de chalets.

Il propose de fixer ce tarif préférentiel selon les modalités suivantes :

- Tarif préférentiel réservé aux associations communales et intercommunales ayant un lien avec la commune.
- Location possible en dehors de la très haute saison (20 juillet au 15 août) et si disponibilité
- Tarifs : 45 €/nuit/chalet

Les modalités supplémentaires (ex : nombre de nuits) seront définies en commission au cas par cas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- ***D'approuver la mise en place d'un tarif préférentiel pour les associations communales et intercommunales, selon les modalités définies ci-dessus.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance
Pour extrait conforme

Le Maire,
Michel PAILLUSSON

MAIRIE DE MARTINET 85150

Le secrétaire de séance
Jean-François HILLAIRET

14 Chalets loisirs et une piscine au cœur de 5 hectares de verdure et d'un plan d'eau

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 085-218501385-20261012-DELIB20261002-DE

Annexe Délib n°2026.10.02

Camping ouvert à l'année sur la commune de Martinet. Un camping calme et verdoyant. Pour passer de bons moments en famille ou entre amis à 20 min de la plage.

TARIFS 2027	Semaines				Nuitées (4 nuits maximum)
	Basse Saison	Moyenne Saison	Haute saison	Très haute saison	
	Du 01/01 au 03/04 Du 01/11 au 31/12	**Du 04/04 au 26/06 Du 29/08 au 31/10**	**Du 27/06 au 03/07 et du 22/08 au 28/08**	**du 04/07 au 21/08**	Sauf Très haute saison
4/6 pers. «rêve 2» 30m² + terrasse couverte (Mésange, Alouette, Hirondelle)	**233 €**	**330 €**	**546 €**	**723 €**	**4 personnes Maximum** **102 € : 1 nuit** **156 € : 2 nuits** **212 € : 3 nuits** **258 € : 4 nuits**
4/6 pers. «holidays confort» 31 m² + terrasse couverte ou porche (Ajonc, Cardamine, Genêt, Molène, Pimprenelle, Mélisse)	**294 €**	**370 €**	**575 €**	**730 €**	
6/8 pers. « prélude» 35m² + terrasse non couverte + télé (Libellule, Papillon, Coccinelle) **Et 4/6 pers PMR** 35m² + terrasse couverte + télé (Roitelet)	**334 €**	**423 €**	**629 €**	**780 €**	**6/8 personnes** **132 € : 1 nuit** **186 € : 2 nuits** **242 € : 3 nuits** **288 € : 4 nuits**
6/8 pers. « sésame » 38m² + terrasse couverte + télé (Loriot, Rossignol)	**373 €**	**472 €**	**680 €**	**868 €**	

Chèques vacances acceptés

ancv

Taxe de séjour 0.66 €/nuit/personne

De Septembre à Juin, possibilité de location de la salle commune pour les clients du camping : 85 €/jour

LES EQUIPEMENTS

- 2 chambres (1 lit de 140 cm et 2 lits de 80 cm)
- 3 chambres (1 lit de 140 cm et 2 X 2 lits de 80 cm)
- Séjour avec 1 banquette 2 couchages
- Kitchenette avec évier, 2 plaques électriques ou vitrocéramique, hotte, réfrigérateur, vaisselle, cafetière, bouilloire, grille pain, micro-ondes.
- Salle d'eau , WC séparé sauf dans « rêve 2 », Salon de jardin
- Chauffage électrique individuel dans chaque pièce

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Draps, linge de toilette et torchons non fournis
  Location possible : 15 €/pers pour 1 à 7 nuits
- Salle commune avec frigo, bibliothèque
- Lave linge (5 € le jeton et la lessive) et sèche linge (5 € le jeton)
- Ménage : caution ménage à 80 € avec possibilité en supplément d'un forfait ménage en fin de séjour : 70 €
- Lit bébé, chaise haute, baignoire sur demande. Pas de supplément de prix.
- Animaux acceptés : 20 € pour 1 à 7 nuits
- Plan d'eau pour la pêche. Vente de cartes au commerce
- Wi-Fi gratuit
- Basse et moyenne saison : réservations minimum 48 heures à l'avance. Sous réserve de disponibilités.
- Piscine ouverte du 15 mai au 15 septembre

N°2026.10.04

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 085-218501385-20261012-DELIB20261004-DE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 Octobre 2026

L'an deux-mil vingt-six, le douze octobre,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation 06/10/2026	
Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	12
Votes	
Pour :	12
Abstention :	0
Contre :	0
Date d'Affichage 14/10/2026	

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mr BRET Patrice, Mme ELINEAU Claudine, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme CORNEC Patricia, Mr PAINCHAUD Franck, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr ORSONNEAU Grégory, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr POIRAUDEAU Jean-Guy, Mme FORTINEAU Mathilde, Mme COUTON Elodie.

Excusés : Mme MASSON Florence, Mr MENARD Pierre, Mme CAVALIERE Julie.

Monsieur HILLAIRET Jean-François a été désigné secrétaire de séance,

OBJET : TARIFS LOCATION DE SALLES 2027

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a déjà des demandes de location pour l'année 2027 et qu'il faudrait établir les tarifs afin de pouvoir faire les contrats.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs pour l'année 2027 tel que présenté ci-joint, afin notamment de couvrir en partie les dépenses d'énergie et de maintenance, avec en moyenne une hausse de 2.5% pour les particuliers et le maintien des tarifs pour les associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- ***De valider les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2027, tel que présenté ci-joint.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance
Pour extrait conforme
Le Maire, Le secrétaire de séance
Michel PAILLUSSON Jean-François HILLAIRET

MAIRIE DE MARTINET 85150

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 085-218501385-20261012-DELIB20261004-DE

TARIFS LOCATION DE SALLES (du 1er/01/2027)

I - Associations communales (salle Polyvalente)

- Assemblée Générale Annuelle : **Gratuit avec caution de 1 200 €**
- 1ère manifestation de l'année (à but lucratif ou non) : **Gratuit avec caution de 1 200 €**
- Manifestations suivantes 1 journée (à but lucratif ou non) :
  - Grande salle **80.00 € + caution de 1 200 €**
  - Petite Salle et salle de sports **50.00 € + caution de 500 €**
  - Bar + sanitaire **50.00 € + caution de 500 €**
- Utilisation gratuite pour activités hebdomadaires
- Utilisation gratuite pour activités sportives et musicales

II- Particuliers

1- Salle Polyvalente

(Les prix s'entendent vaisselle, sono comprises (sauf pour la petite salle) et nettoyage du sol assuré par la Commune,)

Type de manifestation	Remise des clés	Commune	Hors commune
Repas de Familles - Banquets			
Petite salle 1 journée avec accès cuisine par l'extérieur (sauf sono)	8h le jour de la location	145 €	215 €
Caution petite salle		500 €	
Grande salle 1 journée (sauf loge et PS)	8h le jour de la location	250 €	380 €
Grande salle 2 journées (sauf loge et PS)	8h le jour de la location	380 €	570 €
Caution grande salle		1 200 €	
Mariages			
Complexe entier forfait week-end 1.5 jrs	14h la veille au jour J	510 €	765 €
Complexe entier forfait week-end 2.5 jrs	14h la veille à J+1	625 €	935 €
Complexe entier forfait week-end 3.5 jrs	14h la veille à J+2	735 €	1110 €
Caution forfaits		1 200 €	
Vin d'honneur mariage			
Bar + sanitaires	Sur 24 h (ex : 16h vend à 16h sam)	95 €	135 €
Grande salle, bar et cuisine	Sur 24 h (ex : 16h vend à 16h sam)	170 €	245 €
Caution vin d'honneur		500 €	
Vin d'honneur obsèques			
Grande salle		95 €	
Bar		55 €	
Réunion d'entreprise			
Petite salle 1 journée sans accès cuisine		140 €	
Petite salle ½ journée sans accès cuisine		80 €	
Caution réunion petite salle		500 €	

Rappel : le mobilier doit être rangé propre (tables, chaises, vaisselle, appareils de cuisson) et la salle doit être balayée le soir même. Tout désordre occasionnant un dépassement des heures normales de ménage sera facturé au taux horaires de celles-ci.
Remise des clés dans la boîte à clés à la fin de la manifestation.

N°2026.10.05

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 085-218501385-20261012-DELIB20261005-DE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 Octobre 2026

L'an deux-mil vingt-six, le douze octobre,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation 06/10/2026	
Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	12
Votes	
Pour :	12
Abstention :	0
Contre :	0
Date d'Affichage 14/10/2026	

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mr BRET Patrice, Mme ELINEAU Claudine, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme CORNEC Patricia, Mr PAINCHAUD Franck, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr ORSONNEAU Grégory, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr POIRAUDEAU Jean-Guy, Mme FORTINEAU Mathilde, Mme COUTON Elodie.

Excusés : Mme MASSON Florence, Mr MENARD Pierre, Mme CAVALIERE Julie.

Monsieur HILLAIRET Jean-François a été désigné secrétaire de séance,

OBJET : MANDAT SPECIAL AU MAIRE – CONGRES DES MAIRES DE FRANCE

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 24 au 26 novembre 2026.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

- de mandater le maire à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France.
- de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- ***D'ADOPTER les propositions susvisées.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance
Pour extrait conforme

Le Maire,
Michel PAILLUSSON

Le secrétaire de séance
Jean-François HILLAIRET

MAIRIE DE MARTINET
85150